

ABONNEMENTS:

Table with columns for 'Nièvre et Limit.', 'Autres départements', 'Union Postale', and 'UN AN', 'SIX MOIS', 'TROIS MOIS'.

Les Conséquences de Cannes

Le Cabinet Briand a démissionné

LA CRISE MINISTÉRIELLE

Hier soir, vers dix sept heures et demie, une communication téléphonique de l'Agence Havas nous apportait cette laconique nouvelle : « Après avoir fait à la Chambre une déclaration justifiant son attitude à Cannes, M. Briand est allé à l'Élysée, remettre la démission du cabinet ».

Quelle que soit l'incompréhensible ce texte, si en effet, le président du conseil a fourni aux députés, des explications satisfaisantes, il n'a pas expliqué guère qu'il abandonne le pouvoir, alors que n'est pas terminé le Conseil Suprême, dont il dirigeait les débats, et dont il était, d'autre part, un des principaux protagonistes.

Ces explications, il les avait, au fait, déjà données à ses collègues du cabinet, et s'il faut en croire le compte-rendu officiel communiqué à la presse, à l'issue de la réunion du conseil des ministres, « Le conseil se serait mis complètement d'accord avec son chef ».

Il est probable qu'en la circonstance, il en a été ainsi, puisque des informations complémentaires nous apprennent qu'intervenu à sa sortie du conseil, M. Briand aurait déclaré aux journalistes : « Eh bien ! vous voyez des nouvelles, je puis vous dire que j'ai mes collègues au courant, non pas de ce qui s'est dit, mais de ce qui s'est passé à Cannes ».

« J'irai à la Chambre cet après-midi ; car je veux avoir, au moins, une dernière rencontre avec elle ».

Donc, à ce moment, sa résolution était déjà prise, il voulait démissionner. De plus en plus mystérieux, extraordinaire, puisque les autres ministres, confirmant le compte-rendu officiel de leur réunion, étaient unanimes à reconnaître que leur président avait remporté au Conseil un grand succès.

Qu'ils aient été ou non exactement renseignés sur les incidents de ce conseil, les députés ne désarmaient pas. Le groupe de la gauche républicaine démocratique — groupe de gauche — qui ne partage, ni de près, ni de loin, les idées du Bloc national, remarquant-les en passant, — se réunissait et adoptait à l'unanimité une motion des plus impératives, précisant à quelles conditions il soutiendrait tout gouvernement (celui de M. Briand ou tout autre). Nous ne savons si le président du conseil, irrité de cette manifestation dirigée — quoique son nom n'y figure pas — contre lui, n'a pas décidé alors de se retirer.

« A vrai dire il lui était difficile, après les déclarations qu'il avait faites au conseil suprême, et les décisions arrêtées de se rallier à cette motion, qui lui interdisait formellement de consentir à une conférence internationale pour la réorganisation de l'Europe, si les conditions suivantes n'étaient pas admises en principe : « La réparation des régions dévastées par la guerre, conservera au rang de première urgence, et la priorité sur la réconstitution économique de l'Europe ; les sanctions prévues par le Traité de Versailles, en cas d'inexécution par l'Allemagne de ses engagements, demeureront intangibles ; les députés de la Russie ne seront pas admis, sans la garantie préalable qu'ils représentent et engagent valablement la nation russe ».

« A Cannes, la question des réparations, d'extrême urgence n'avait pas été abordée, un moratorium devait être accordé à l'Allemagne, une convocation au futur congrès de Genève, avait été adressée à la Russie soviétique, sans qu'au préalable on lui ait posé aucune condition. Il avait bien été question de le faire, mais prenant les devants, les Russes, après avoir accepté d'enthousiasme l'invitation de l'Italie, commençaient à discuter le choix de Cannes, comme lieu de réunion, indiquaient leurs préférences pour une autre ville, Londres par exemple, et en somme, au lieu de s'incliner devant les desirs du conseil suprême, paraissent, au contraire, décidés à vouloir lui imposer des conditions, et lui faire la loi ».

En somme, la gauche républicaine démocratique voulait que M. Briand se dégage, se dévoue, ne puisse plus se présenter démissionné à Cannes. Si c'est pour cette raison qu'il a démissionné, il a fait preuve de dignité.

Pourquoi cette hostilité soudaine, inattendue contre le président du Conseil, qui en parlant des Chambres se croyait autorisé à les qualifier de « mon Parlement ». Il en avait, d'ailleurs, presque le droit, en raison des votes de confiance que lui accordait généralement la majorité, malgré ses actes, ses erreurs.

La raison en est, à notre avis, facile à comprendre. Depuis deux ou trois jours, les députés avaient la conviction et tout au moins la preuve morale que M. le président du Conseil démissionnaire, s'était joué de leur bonne foi. Il était parti à Cannes, après avoir dit et répété, à qui voulait l'entendre, qu'il avait les mains libres. Or, mercredi soir, le « Temps » publiait dans son numéro « Il y a un papier signé », et notre grand confrère, ministériel par tempérament et par tradition, continuait : « Il ne faut pas que le public français fut placé demain, devant un second papier, relatif à Tanger, à la Turquie, aux sous-marins ou à quelque autre affaire... Le chef du gouvernement français, disons-les ouvertement, n'a ni le mandat, ni le moyen de traiter à l'écart de sujets pareils. Il ne voudra pas l'être ».

« C'est un effet, le président du conseil a fourni aux députés, des explications satisfaisantes, il n'a pas expliqué guère qu'il abandonne le pouvoir, alors que n'est pas terminé le Conseil Suprême, dont il dirigeait les débats, et dont il était, d'autre part, un des principaux protagonistes. Ces explications, il les avait, au fait, déjà données à ses collègues du cabinet, et s'il faut en croire le compte-rendu officiel communiqué à la presse, à l'issue de la réunion du conseil des ministres, « Le conseil se serait mis complètement d'accord avec son chef ».

« J'ai pensé cependant, ajoute-t-il, que mon devoir était de dire la vérité au pays et au parlement, pour démentir des informations fausses et mensongères... »

« J'ai pensé cependant, ajoute-t-il, que mon devoir était de dire la vérité au pays et au parlement, pour démentir des informations fausses et mensongères... »

la politique de la France, et le voudrait-il, il ne le pourrait pas ». Ces lignes sévères ont certainement produit leur effet sur une majorité — déjà mécontente — mais n'est-ce pas un peu sa faute, — du rôle que voulaient jouer les conseils suprêmes et la société des nations. Ces deux organismes étaient persuadés qu'ils formaient un super-État, ayant de droit de faire ce qu'ils croyaient bon, de dénoncer ou de réviser les traités, de légiférer souverainement sur toutes les questions, même celles qui leur sont les plus étrangères, sans que les nations intéressées aient le pouvoir de protester, avec obligation, pour leurs assemblées législatives, de les ratifier, sans modification.

De telles prétentions devaient fatalement aboutir à une crise. Elle s'est produite hier. M. Briand, démissionnaire, n'a plus qualité pour représenter la France à la conférence de Cannes, qui se trouve de fait ajournée « sine die », ainsi, par contre-coup, que celle de Gênes.

Quelques-uns de nos confrères, envisageant la possibilité d'une crise ministérielle, donnaient à entendre hier matin, qu'elle serait de peu de durée. Certain même, plus audacieux que ses confrères, ne craignait pas de désigner le successeur de M. Briand, d'écrire même qu'il avait déjà tenu chez lui un conseil officieux.

Il est possible, il est même désirable que se réalisent ces prévisions, mais ce n'est nullement probable. Quels que soient les candidats promis à l'honneur d'être en question, sa liste fut-elle même constituée, des difficultés d'ordre extérieur et intérieur peuvent se produire au dernier moment, et faire écrouler la combinaison échauffée ainsi à l'avance.

Nous ne voulons pas rivaliser avec Cassandre et ses successeurs, les prophètes de malheur. La solution de la crise, tout en s'ouvrant à une heure difficile, n'est au-dessus ni de l'expérience du président de la République, ni au-dessus des forces et de la volonté de nos ministres, de ceux au moins dont on met les noms en avant.

A maintes reprises, les ministres sortants, leurs précesseurs et les deux chanciers ont déclaré que la politique extérieure française devait se baser exclusivement sur l'exécution des clauses du traité de Versailles. M. Briand est même tombé pour avoir voulu s'en écarter. C'est là un terrain solide, dévasté, mais, dans les hautes, les puissances, la France va s'isoler, rompre ses alliances, se séparer de ceux qui ont contribué à sa victoire. Nullement. Nos voisins d'outre-mer ont un peu de mécontentement, nous accuseront, pour ne pas en perdre l'habitude, de chauvinisme et d'impérialisme. Laissons-les dire, leur mauvais humour passera, pour l'excellent raison qu'ils ont autant besoin de nous que nous avons besoin d'eux.

Après quelques jours de houle, ils reviendront à nous, et leurs gouvernements reconnaîtront que, dans les pourparlers internationaux futurs, ils vont mieux que les négociateurs soviétiques, comme avant 1914, les ambassadeurs, les plénipotentiaires, habitués à traiter, ne pouvant s'engager sans l'assentiment de leurs gouvernements respectifs, et non les présidents du conseil, omnipotents, qui, entraînés par la discussion, sont exposés à outrepasser leurs droits, en traitant par suite leur pays dans de graves créances.

Si la crise ouverte hier, a pour conséquence la suppression des conseils suprêmes, elle sera une crise heureuse, dont bénéficieront tous les peuples, et qui assurera à l'Europe une paix plus longue que les conférences de San Remo, Hythe, Boulogne, Spa, Cannes et autres lieux.

P.-H. SAINT-POI

M. Léon Bourgeois est réélu président du Sénat

PARIS, 12 janvier. — M. Denis, doyen d'âge ouvre la séance à 14 h. 40. On procède à l'élection du bureau définitif. M. Léon Bourgeois est réélu président par 205 voix sur 220 votants.

On fait ensuite connaître les résultats suivants pour l'élection des vice-présidents : Votants 211. — Sont élus : MM. Bienvenu-Martin, 150 voix ; Alexandre Bérard, 125 voix ; Boudenot, 186 voix ; Jannin, 166 voix ; Sont élus secrétaires : MM. Polignac, 190 voix ; Ordinaire, 178 voix ; Fenoux, 178 voix ; Morand, 175 voix ; Raymond, 174 ; François de Saint-Maur, 163 voix ; Milan, 162 voix ; Landrien, 130 voix.

M. Carrère qui n'était pas candidat à 61 voix. Les questeurs sortants sont réélus : MM. Poirson, 193 voix ; Ranson, 185 voix ; Vieux, 183 voix.

Le Président d'âge cède la place au fauteuil présidentiel à M. Léon Bourgeois, qui prononce son discours d'usage. M. Bourgeois est très applaudi et l'affichage est voté à l'unanimité. Le Sénat s'ajourne à jeudi 19 janvier.

UNE BOMBE A BELFAST

BELFAST, 12 janvier. — Une bombe a été lancée, hier, contre un tramway rempli de voyageurs. La catastrophe qui aurait pu en résulter a été évitée par la présence d'esprit du conducteur, qui a lancé son tramway à grande vitesse. Cet attentat a donné le signal d'une lutte entre adversaires. Des coups de feu ont été échangés, causant la mort de deux personnes. La police est arrivée sur les lieux et est parvenue à établir l'ordre.

Le Président du Conseil attaqué sur la politique qu'il poursuit à Cannes et qui est considérée par certains comme une politique de faiblesse et d'abdication, se défend énergiquement devant ses collègues du ministère et devant la chambre des députés, puis, lassé de la lutte, se démet de ses fonctions

M. Raymond Poincaré est invité à former le nouveau cabinet

M. Briand est démissionnaire. Si la nouvelle n'a rien en soi qui puisse surprendre, pour qui a suivi avec attention les diverses manifestations de l'opinion publique pendant ces derniers jours, elle étonne malgré tout après la lecture du compte rendu de la séance de la Chambre, qui a précédé la démission du cabinet.

S'il faut en effet tenir pour exactes les informations qui nous sont transmises par Havas, M. Briand s'est retiré malgré les applaudissements de la majorité de l'Assemblée, et au milieu de la stupéfaction presque générale de la Chambre. La façon même dont le cabinet a quitté la salle des séances indique clairement que, à la réunion du Conseil des ministres, tenu dans la matinée, la décision de M. Briand était prise et que la démission du cabinet était arrêtée. L'explication d'une telle attitude est très simple ; il n'en est pas d'autre, en effet, que celle donnée par notre directeur politique dans son éditorial, et qui attribue la retraite de M. Briand aux manifestations d'hier et d'avant-hier de divers groupes politiques de la Chambre, qui traçaient à M. Briand la voie à suivre. Le président du Conseil a sans doute senti qu'il s'était, depuis longtemps, trop écarté de cette voie et qu'il lui serait difficile de revenir à celle-ci, malgré des incidents de séance qui pouvaient tourner à son avantage, il a préféré s'en aller.

Quoi qu'il en soit, la démission de M. Briand, en dehors de toute appréciation en ce qui concerne notre politique intérieure, ne peut avoir que cette signification au point de vue extérieur : c'est que la France est arrivée à l'extrême limite des concessions qu'elle a faites, qu'elle ne peut admettre que le souci de relever l'Allemagne et la Russie passe avant celui de son propre relèvement et que si une nation doit souffrir plus que les autres des suites de la guerre, il est juste que ce ne soit pas la France, mais l'Allemagne.

Volle ce que l'on comprendra à l'étranger et ce que devra faire respecter le successeur de M. Briand. Quel sera-t-il ? Il est encore trop tôt pour donner à cet égard des précisions. Il est vraisemblable que M. Millerand fera appeler M. Poincaré, c'est d'ailleurs le nom de l'ancien président de la République que M. Briand lui a indiqué. Si M. Poincaré acceptait la mission de former le cabinet, avec, comme on le laissait entendre dans les couloirs de la Chambre, avec le concours de M. A. Lefèvre, la Guerre, de M. Barthou à la Justice, et comme, d'autre part, MM. Doumer, Magnin et Bérad, un tel ministère serait de nature à rassurer tous ceux qu'inquiétait l'attitude de M. Briand.

Après quelques jours de houle, ils reviendront à nous, et leurs gouvernements reconnaîtront que, dans les pourparlers internationaux futurs, ils vont mieux que les négociateurs soviétiques, comme avant 1914, les ambassadeurs, les plénipotentiaires, habitués à traiter, ne pouvant s'engager sans l'assentiment de leurs gouvernements respectifs, et non les présidents du conseil, omnipotents, qui, entraînés par la discussion, sont exposés à outrepasser leurs droits, en traitant par suite leur pays dans de graves créances.

Si la crise ouverte hier, a pour conséquence la suppression des conseils suprêmes, elle sera une crise heureuse, dont bénéficieront tous les peuples, et qui assurera à l'Europe une paix plus longue que les conférences de San Remo, Hythe, Boulogne, Spa, Cannes et autres lieux.

P.-H. SAINT-POI

A la gare de Lyon

PARIS, 12 janvier. — M. Briand, qui ainsi que « Paris-Centre » l'avait annoncé hier, s'est rendu à la gare de Lyon à 9 heures, pour assister au Conseil des ministres. Quelques curieux attirés par l'importance exceptionnelle qu'on attachait à la réunion de ce matin stationnèrent aux abords de l'Élysée.

La réunion du conseil des Ministres qui était ce matin, particulièrement importante a duré de 11 à 13 heures. Elle a été presque entièrement consacrée à l'audition de M. Briand qui a mis ses collègues au courant de l'état des négociations du Conseil suprême.

Les explications et les commentaires dont il a accompagné cet exposé produisirent sur les membres du Conseil une certaine impression. Aussi, malgré quelques rumeurs pessimistes qui circulaient dans les couloirs du Palais-Bourbon, le gouvernement semblait pourtant se présenter, cet après-midi, à la Chambre dans des conditions un peu plus favorables qu'on ne le prévoyait au début de la matinée.

En quittant l'Élysée, M. Briand déclara formellement aux journalistes qu'il irait au Palais-Bourbon, pour savoir s'il se rendrait au Palais-Bourbon.

Out, j'irai à la Chambre, cet après-midi, pour avoir au moins une dernière rencontre avec elle.

Le conseil des ministres

La réunion du conseil des Ministres qui était ce matin, particulièrement importante a duré de 11 à 13 heures. Elle a été presque entièrement consacrée à l'audition de M. Briand qui a mis ses collègues au courant de l'état des négociations du Conseil suprême.

Les explications et les commentaires dont il a accompagné cet exposé produisirent sur les membres du Conseil une certaine impression. Aussi, malgré quelques rumeurs pessimistes qui circulaient dans les couloirs du Palais-Bourbon, le gouvernement semblait pourtant se présenter, cet après-midi, à la Chambre dans des conditions un peu plus favorables qu'on ne le prévoyait au début de la matinée.

En quittant l'Élysée, M. Briand déclara formellement aux journalistes qu'il irait au Palais-Bourbon, pour savoir s'il se rendrait au Palais-Bourbon.

A la Chambre des députés

PARIS, 12 janvier. — M. Raoul Péret ouvre la séance à 15 h. 40. Avec M. Briand se trouvent presque tous les ministres au banc du gouvernement.

Les députés sont excessivement nombreux et les tribunes publiques sont bondées. Après l'allocation de M. Raoul Péret qui fut longuement applaudie et dont de nombreux députés ont réclamé l'affichage, la parole est à M. le président du Conseil.

M. Briand commence par dire qu'il n'est pas sur que le représentant du pays ne devrait pas être ailleurs.

J'ai pensé cependant, ajoute-t-il, que mon devoir était de dire la vérité au pays et au parlement, pour démentir des informations fausses et mensongères.

« J'ai pensé cependant, ajoute-t-il, que mon devoir était de dire la vérité au pays et au parlement, pour démentir des informations fausses et mensongères... »

« J'ai pensé cependant, ajoute-t-il, que mon devoir était de dire la vérité au pays et au parlement, pour démentir des informations fausses et mensongères... »

« J'ai pensé cependant, ajoute-t-il, que mon devoir était de dire la vérité au pays et au parlement, pour démentir des informations fausses et mensongères... »

« J'ai pensé cependant, ajoute-t-il, que mon devoir était de dire la vérité au pays et au parlement, pour démentir des informations fausses et mensongères... »

« J'ai pensé cependant, ajoute-t-il, que mon devoir était de dire la vérité au pays et au parlement, pour démentir des informations fausses et mensongères... »

« J'ai pensé cependant, ajoute-t-il, que mon devoir était de dire la vérité au pays et au parlement, pour démentir des informations fausses et mensongères... »

« J'ai pensé cependant, ajoute-t-il, que mon devoir était de dire la vérité au pays et au parlement, pour démentir des informations fausses et mensongères... »

« J'ai pensé cependant, ajoute-t-il, que mon devoir était de dire la vérité au pays et au parlement, pour démentir des informations fausses et mensongères... »

« J'ai pensé cependant, ajoute-t-il, que mon devoir était de dire la vérité au pays et au parlement, pour démentir des informations fausses et mensongères... »

« J'ai pensé cependant, ajoute-t-il, que mon devoir était de dire la vérité au pays et au parlement, pour démentir des informations fausses et mensongères... »

« J'ai pensé cependant, ajoute-t-il, que mon devoir était de dire la vérité au pays et au parlement, pour démentir des informations fausses et mensongères... »

colonnies qui, dit-il, ont consisté à dire que l'Angleterre avait posé à ses conversations des conditions inacceptables pour la dignité de la France, contre ceux qui, ajoute-t-il, ont écrit que l'alliance des deux grandes nations serait une servitude, que la France devrait abandonner les positions du Rhin.

Non seulement de tels bruits sont faux, mais au moment où je suis parti, M. Lloyd George m'a fait connaître qu'après consultation de son gouvernement, l'Angleterre abondait pleinement dans nos vues.

« L'Angleterre est dans nos vues » M. Briand rappelle en termes émus la collaboration sur terre et sur mer des troupes et flottes française et anglaise.

« L'Angleterre est dans nos vues » M. Briand rappelle en termes émus la collaboration sur terre et sur mer des troupes et flottes française et anglaise.

« L'Angleterre est dans nos vues » M. Briand rappelle en termes émus la collaboration sur terre et sur mer des troupes et flottes française et anglaise.

« L'Angleterre est dans nos vues » M. Briand rappelle en termes émus la collaboration sur terre et sur mer des troupes et flottes française et anglaise.

« L'Angleterre est dans nos vues » M. Briand rappelle en termes émus la collaboration sur terre et sur mer des troupes et flottes française et anglaise.

« L'Angleterre est dans nos vues » M. Briand rappelle en termes émus la collaboration sur terre et sur mer des troupes et flottes française et anglaise.

« L'Angleterre est dans nos vues » M. Briand rappelle en termes émus la collaboration sur terre et sur mer des troupes et flottes française et anglaise.

« L'Angleterre est dans nos vues » M. Briand rappelle en termes émus la collaboration sur terre et sur mer des troupes et flottes française et anglaise.

« L'Angleterre est dans nos vues » M. Briand rappelle en termes émus la collaboration sur terre et sur mer des troupes et flottes française et anglaise.

« L'Angleterre est dans nos vues » M. Briand rappelle en termes émus la collaboration sur terre et sur mer des troupes et flottes française et anglaise.

« L'Angleterre est dans nos vues » M. Briand rappelle en termes émus la collaboration sur terre et sur mer des troupes et flottes française et anglaise.

« L'Angleterre est dans nos vues » M. Briand rappelle en termes émus la collaboration sur terre et sur mer des troupes et flottes française et anglaise.

« L'Angleterre est dans nos vues » M. Briand rappelle en termes émus la collaboration sur terre et sur mer des troupes et flottes française et anglaise.

« L'Angleterre est dans nos vues » M. Briand rappelle en termes émus la collaboration sur terre et sur mer des troupes et flottes française et anglaise.

Carpentier bat Cook par knock-out au quatrième round

LONDRES, 12 janvier. — Aujourd'hui Georges Carpentier a rencontré dans le ring érigé au centre de l'immense salle de l'Albert Hall, l'australien Georges Cook, célèbre par ses récentes victoires sur Jack Kurlpy et Frank Goddard.

Le match avait amené autour des cordes une foule considérable, l'Australien qui passait pour un second Dempsey était un des « espoirs » britanniques.

LONDRES, 12 janvier. — Carpentier et Cook sont montés sur le ring quelques minutes avant 10 heures. Le combat a commencé immédiatement à 10 h. 06.

Dès le début du 1^{er} round, Carpentier essaie de placer son gauche, mais n'atteint pas son objectif. Alors Cook se précipite contre Carpentier et reçoit un coup très violent dans les côtes.

« Au moment où sonne le gong pour la fin du premier round, les adversaires étaient en corps à corps. Au commencement du deuxième round, Carpentier place un crochet du gauche qui vient frapper Cook à la mâchoire. Celui-ci riposte aussitôt, mais Carpentier esquive. L'Australien parvient à toucher Carpentier par deux fois par des gauches très secs.

« Le champion français est surpris du jet scientifique de son adversaire. Au quatrième round, Carpentier bat Cook par knock-out.

nouveau cabinet, le nom de M. Raymond Poincaré. A 19 h. 20, M. Léon Bourgeois, président du Sénat, a été reçu par M. Millerand, avec lequel il s'est entretenu pendant un quart d'heure.

« Le président du Sénat a donné au président de la République son avis sur la situation politique créée par la démission de M. Briand.

M. Raymond Poincaré à l'Élysée M. Raymond Poincaré convoqué par le Président de la République, est arrivé un peu avant 21 heures à l'Élysée où il a été reçu immédiatement par M. Millerand.

« A 21 h. 30 cette entrevue n'était pas encore terminée.

PARIS, 12 janvier. — Le Président de la République a prié M. Raymond Poincaré de passer à l'Élysée, et lui a demandé de bien vouloir accepter la mission de constituer le nouveau cabinet.

M. Raymond Poincaré a déclaré qu'il verrait demain quelques-uns de ses amis et apporterait dans la journée sa réponse définitive au Président.

Un télégramme de M. Briand à M. Lloyd George Le ministre des Affaires étrangères à M. Lloyd George, président du Conseil suprême à Cannes.

En présence des circonstances politiques que j'ai trouvées, et mon arrivée à Paris, j'ai considéré qu'il n'était pas possible de conserver la présidence du Conseil.

« Ayant remis la démission du cabinet à M. le Président de la République, je ne puis retourner à Cannes, pour participer aux travaux du Conseil Suprême. Je vous prie de vouloir bien communiquer à nos collègues délégués et de leur exprimer, en même temps que mes excuses, le regret que j'ai d'avoir dû cesser ma collaboration avec eux.

« En ce qui vous concerne, mon cher M. Lloyd George, je suis particulièrement peiné de n'avoir pu achever avec vous les conversations que vous aviez engagées dans l'intérêt de nos deux pays, et celui de la paix de l'Europe, et que j'aurais été si heureux de conduire à un bon résultat final.

« J'espère que mon successeur les reprendra, avec vous, et que plus favorisé que moi, il pourra réaliser les desseins que nous avions en vue.

« Je vous prie d'agréer l'expression de mes meilleurs sentiments et les plus dévoués. Signé : BRIAND.

Le ministère Briand a duré un an PARIS, 12 janvier. — M. Briand qui a reçu, ce soir, à 18 heures, les journalistes parisiens, leur a déclaré que sa résolution était définitive et qu'il ne consentait plus dans les conditions qui lui étaient faites, à ramper sur les galères de la République.

« D'ailleurs, a-t-il ajouté, en souriant, il serait indécrot de vouloir rester plus d'un an au pouvoir. » Il y a juste un an, en effet, que le Ministère Leygues est tombé.

Un ordre du jour de l'inter-groupe républicain PARIS, 12 janvier. — L'inter-groupe républicain de la Chambre, réuni après la séance, a adopté l'ordre du jour suivant :

« L'inter-groupe républicain de la Chambre, comptant 40 députés, réuni pour examiner la situation créée par le départ de M. Briand et par les paroles qu'il a prononcées tient, avant toute discussion, à affirmer son profond attachement à l'union intime entre les alliés et notamment à l'entente franco-britannique, qui fortifiée et consacrée par une magnifique fraternité d'armes et par le souvenir des épreuves supportées en commun, demeure l'une des garanties essentielles de la paix du monde par l'application du traité et des accords.

AVIS MORTUAIRES

Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service d'Entierement de M. Jean BOUÉ, décédé à Paris, le 11 janvier 1922, dans sa 87^e année. Une cérémonie aura lieu le vendredi 13 courant, à 9 heures, en l'église de Saxe-Bourdon. L'inhumation se fera le même jour, à 14 heures, à 11 h.

De la part de : Mme Jean Boué, sa veuve, et de toute la famille. Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

Vous êtes prié d'assister aux Convoi et Entierement de M. Antoine VIGIER, décédé, en son domicile, à Sancerre, le 12 janvier 1922, dans sa 4^e année, muni des Sacraments de l'Eglise. Ses obsèques auront lieu le 14 janvier courant, à 10 heures, en l'église de Sancerre. La levée du corps se fera avenue de la Gare, à 9 h. 30. L'inhumation aura lieu à Gimeaux (Puy-de-Dôme), le 15 janvier.

De la part de : M. et Mme Auguste Vigier, ses enfants ; Mlle Irène Vigier, sa petite-fille ; M. Paul, Auguste et Lucien Vigier, ses petits-enfants, et de toute la famille. Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service d'Entierement de Mme veuve Pierre ROLLOU, née Billard, décédée, en son domicile, à Saint-Marcel-le-Châtel, le 12 janvier 1922, dans sa 66^e année, muni des Sacraments de l'Eglise. Ses obsèques auront lieu le samedi 14 courant, à 14 heures, en l'église de Saint-Marcel-le-Châtel. On se réunira à la maison mortuaire.

De la part de : M. Jean-Baptiste et Gilbert Rollet, Mlle Jeanne Rollet, ses enfants, M. Jean-Louis Rollet, son petit-fils, et de toute la famille. Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service d'Entierement de Mme veuve ROBERT, née de Bourg (Ain), le mardi 12 janvier 1922, dans sa 80^e année, muni des Sacraments de l'Eglise. Ses obsèques auront lieu le samedi 14 courant, à 13 h. 30 du soir, en l'église Cathédrale Saint-Cyr de Nevers. On se réunira à la gare, à 2 heures un quart.

De la part de : M. et Mme Jean Robert, M. et Mme Louis Robert, Mme veuve Vasselle, ses enfants : M. Charles Robert, M. Marcel Vasselle, ses petits-enfants ; M. et Mme Bronelly, ses neveu et nièce, et de toute la famille. Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service d'Entierement de Mme Marc BORDIER, née Marie-Louise Léger, décédée, en son domicile, à Bellevue, commune de Saint-Ouen, par Béard (Nièvre), le 11 janvier 1922, dans sa 37^e année, muni des Sacraments de l'Eglise. Ses obsèques auront lieu le samedi 14 courant, à 11 heures, en l'église de Saint-Ouen. On se réunira à la maison mortuaire à 8 h. 30.

De la part de : M. Marc Bordier, son mari ; Mlle Marguerite Bordier, MM. Louis, Jean, Gabriel Bordier, ses enfants ; M. François Léger, son père ; Mme veuve Bordier, sa belle-mère ; M. et Mme Pierre Tailhon, M. et Mme Louis Léger, M. et Mme Jean Léger, M. et Mme Antoine Léger, ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs ; M. et Mme Louis Hénon, M. et Mme Sward Courty, M. et Mme Emile Jalliede, M. et Mme Marcel Thibault, Mlle Françoise et Jeanne Léger, Marguerite et Françoise Léger, Geneviève Hénon, et Yvette Courty, MM. Charles Léger, Roger Hénon, ses neveux et nièces, et de toute la famille. Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service d'Entierement de Mme RIGNAULT, née Berthe-Pauline Couderc, décédée, en son domicile, à Nevers, 70 bis, rue des Montaignes, le 12 janvier 1922, dans sa 52^e année, muni des Sacraments de l'Eglise. Ses obsèques auront lieu le 14 janvier courant, à 11 h. 30, en l'église de Varzy. On se réunira à la maison mortuaire, aux Montaignes, à 6 h. 30, le samedi 14 janvier.

De la part de : M. Rignault, son mari, employé au P.-L.-M. ; Mlle Berthe Rignault, sa fille ; M. et Mme Billard, ses enfants, et de toute la famille. Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

MALADIES DES LAPINS "Poudre AUSTRALIA" GIBERSON RAPINE et CEINTINE. Dépôt : Maison BIGARNET, droguiste, 37, rue La-Fayette, Nevers ; — M. DAMIEN grains, Cosne.

Marché de Lyon-Vaise du 12 janvier. Moutons. — Amenés 226, renvois 0. Moutons de pays de 500 à 900. Cans mairieux à 1. Forcs. — Amenés 910, renvois 200. On a coté 1^{re} qualité 3.60, 2^e 3.45, 3^e 3.30. Prix extrêmes de 1.20 à 3.70. Vente mauvaise.

ANIS PERNOD. AU CAFÉ EN FAMILLE. GRANDE LIQUEUR — PERNOD Père et Fils — AVIGNON — CHARENTON. FEUILLETON de PARIS-CENTRE — 9 — Le Parfum de la Dame en noir Par Gaston LEROUX. IV. — EN ROUTE (Suite). Il faut que l'on sache que deux compartiments du wagon-lit avaient été loués par M. Darzac. Ces deux compartiments étaient reliés entre eux par un cabinet de toilette. Dans l'un on avait mis le sac de voyage et dans l'autre, les petits bagages. C'est dans ce dernier compartiment que M. et Mme Darzac et le professeur Stangerson firent le voyage de Paris à Dijon. Là, tous trois étaient descendus et avaient dîné au buffet. Ils avaient le temps puisque, arrivés à six heures vingt-sept, Stangerson ne quitta Dijon qu'à sept heures huit et les Darzac à sept heures exactement. Le professeur avait fait ses adieux à sa fille et à son gendre sur le quai même de la gare, après le dîner. M. et Mme Darzac étaient montés dans leur compartiment (le

A LA Grande Fabrique Ancien Café Glacier 4, Place du Lycée — NEVERS MISE EN VENTE APRÈS INVENTAIRE Fins de Séries dépareillées et Séries désassorties. PARDESSUS, Haute nouveauté, toutes formes 99, 79, 69 fr. POUR ENFANTS COSTUME MARIN AMERICAIN et GOSTUME TRICOT, soldés 29 fr. POUR HOMMES VAREUSES en forte Cheviotte Marine belle façon 49, 45, 39 fr. COMPLETS dernière Mode, jolis tissus fantaisie 99, 79, 69 fr. POUR HOMMES VAREUSES nuances foncées 49, 39, 29 fr. IMPERMEABLES, beige, réséda, gris 79, 99, 119 fr. 3 Séries de Pantalons draperie incomparables 29, 35, 39 fr. Nos Vêtements sur mesure prix spéciaux pour janvier seulement 2 SÉRIES de Complots 225, 200 fr. 2 SÉRIES de Pantalons 79, 69 fr. N.B. — Tout Vêtement qui terminés ne donnerait pas entière satisfaction sera immédiatement remplacé. Peaux de Chèvre Suisse depuis 325 fr.

ANNUAIRE DE LA NIÈVRE 1922. Prix : 4 fr. 50. Franco à domicile : 5 fr. 50. S'adresser Imprimerie de la Nièvre, avenue Georges-Clemenceau. Et au journal PARIS-CENTRE, 3, rue du Chemin de Fer, Nevers. Les commandes devront être accompagnées d'un mandat-poste.

VERSEZ UN FLACON de Quintonine dans un litre de vin de table et instantanément vous obtiendrez un litre de vin fortifiant complet, très actif et très agréable. Le flacon de Quintonine, 2,75. Pharmacie Reuillon, et Pharmacie Nouvelle, rue des Artilleurs, Nevers. 3 fr. 50 franco domicile.

AVIS A NOS ABONNES. Nous avons l'honneur de prévenir ceux de nos abonnés qui ne nous auraient encore pas fait parvenir le prix de leur abonnement, que nos leurs seront présentés par les soins de la poste à partir du 15 janvier, une traite dont le montant sera augmenté de 75 centimes pour les abonnements de 3 mois, 1 fr. 05 pour les abonnements de 6 mois, et 1 fr. 25 pour les abonnements d'un an, pour frais de recouvrement. Les personnes qui préfèrent se libérer par mandat-poste, sont priées de vouloir bien nous faire parvenir leur envoi jusqu'au 20 janvier.

OFFICIERS MINISTÉRIELS. Etude de M^e GALLICHER-LAVANNE, notaire à Nevers. Suivant contrat passé devant M^e Gallicher-Lavanne notaire à Nevers, le 17 décembre 1921, M. Emile LOISELLE et Mme Louise SENTIN, son épouse, demeurant à Nevers, rue Saint-Genevieve, n° 7 ont vendu à M. Marcel LECOILE, demeurant à Fourchambault, un bateau-lavoir stationné sur la Loire, à Nevers, Amarré au quai Amiral Jacquinet et un fonds de commerce de blanchissage et lavage exploités dans ce bateau, comprenant clientèle, achalandage, matériel et objets mobiliers servant à l'exploitation et le bénéfice de toutes autorisations administratives relatives à l'amarrage du bateau et à l'exploitation de ce fonds de commerce. La prise de possession aura lieu le 15 janvier 1922. Les oppositions à faire, s'il y a lieu, sur le prix de la vente, devront être formées au plus tard dans les dix jours qui suivent la présente insertion renouvelant celle parue au Journal « Paris-Centre », le mercredi vingt-huit décembre mil neuf cent vingt-et-un, elles seront reçues par Monsieur Marcel LECOILE, à Fourchambault, en sa demeure ou domicile à été élu à cet effet. Pour seconde insertion, LECOILE, 1357

Fabrique de Paletots de Chèvre Suisse Spéciale PREVOST-MARECHAL Fourreur 12, Rue Saint-Martin - NEVERS Téléph. 1-42. Le plus grand choix Cravates, Echarpes, Mantelets et Manchons Hermine, Zibeline, Pékans, Skungs, Putois, Renards, etc. VÊTEMENTS DE DAMES, Modèles Riches Chevreau, Loutre, Taupe, Castor, Astrakan Karakul

Etude de M^e GALLICHER-LAVANNE notaire à Nevers. PREMIERE INSERTION. Aux termes d'un acte reçu par M^e Gallicher-Lavanne, notaire à Nevers, le onze janvier mil neuf cent vingt-deux, intervenu entre M. GUITARD Gérard, Georges, Aymer, directeur de la Succursale de la Banque de France, à Nevers, demeurant en cette ville (ayant agi comme représentant la Banque de France, dont le siège est à Paris), et Monsieur Louis Octave, Joseph GUILLEDOUX, ancien maître de baux et Madame Georgina, Fernande Marie DELHOMME, son épouse, demeurant ensemble à Nevers, rue de la Banque, n° 14, Le bail dont Monsieur et Madame GUILLEDOUX se trouvaient titulaires en vertu d'un acte sous seings privés enregistré à Nevers, le vingt-quatre octobre 1906, de l'immeuble sis à Nevers, rue de la Banque, n° 14, où Monsieur et Madame GUILLEDOUX exploitaient un fonds de commerce d'établissement de bains connus sous le nom de « Bains du Centre » a été déclaré résilié et simplement à compter du trent-un mil neuf cent vingt-et-un, avec stipulation que tous les objets mobiliers et le matériel destinés à l'exploitation de l'établissement de bains, devaient être envoyés par Monsieur et Madame GUILLEDOUX au plus tard le premier mars mil neuf cent vingt-deux. Duquel acte Monsieur et Madame GUILLEDOUX ont déclaré qu'ils n'ont pas demandé l'indemnité qui est la conséquence de la résiliation et qu'ils ont accepté la seconde insertion renouvelant la présente ; elles seront reçues à Nevers en l'étude de M^e Gallicher-Lavanne, notaire où domicile a été élu à cet effet. Pour première insertion, L. GALLICHER-LAVANNE

A tous les Lecteurs. Il est offert, pendant tout le mois seulement LE SUPERBE CADRE ci-joint, en bois massif façon noyer ciré largeur de baguette 5 cent., grands extérieurs 44x50, encadrant un MAGNIFIQUE PORTRAIT de famille 35x42 cent., finement retouché et d'une ressemblance parfaite. Tous frais compris (envoi franco) 22 fr. Valeur réelle 50 francs. Adressez ou apportez vos petites photographies à reproduire au SERVICE DES PORTRAITS, 10, rue Saint-Etienne (premier étage), NEVERS. NOTA. — Il ne pourra être vendu plus de DEUX portraits par famille.

HERNIEUX. C'est parce que la hernie est une infirmité SÉRIEUSE. QU'IL FAUT porter un appareil SÉRIEUX. N'accordez donc votre confiance qu'à un SPECIALISTE qui la mérite ; exigez des preuves, des garanties. Renseignez-vous ! Et alors vous apprendrez que dans toute la Région du Centre Les Etablissements TELLET-GILBERT 7, rue Saint-Etienne, 7 (près la place Guy-Cochin, NEVERS) SONT SEULS BANDAGISTES SPECIALISTES. Dans l'intérêt de votre bourse et surtout de votre Santé, n'achetez donc aucun APPAREIL avant d'avoir rendu visite à ces éminents spécialistes herniaires dont plus de 30 années de pratique affirment la compétence. Contention absolument garantie. Pour les Dames, les applications sont faites par Mme TELLET, esqg-tomus de la Faculté de Médecine de Paris. BAS A VARICES CEINTURES ABDOMINALES ET BANDES DE TOUS MODELES CONSTRUCTION D'APPAREILS D'ORTHOPEDE TOUS LES SAMEDIS. DISTRIBUTION DE BALLONS A TOUT ACHETEUR

persant que j'aurais bientôt fini d'écrire. Puis elle était rentrée dans la gare et était revenue sur le quai. Elle se dirigeait vers le buffet quand elle aperçut à travers les vitres éclairées du train les employés des Wagons-Lits qui dressaient les couchettes dans un wagon à côté du nôtre. Elle songea tout à coup que son sac de nuit, dans lequel elle avait mis des bijoux, était resté ouvert et elle voulut immédiatement aller le fermer, non point qu'elle mit en doute la probité parfaite de ces hommes gens, mais par un geste de prudence tout naturel en voyage. Elle monta donc dans le wagon, se glissa dans le couloir et arriva à la portière du compartiment qu'elle s'était réservé, et dans lequel nous n'étions point entrés depuis notre départ de Paris. Elle ouvrit cette portière, et aussitôt, elle poussa un horrible cri. Or ce cri ne fut pas entendu, car il n'était resté personne dans le wagon et un train passait dans ce moment, remplissant la gare de la clameur de sa locomotive. Cette chose inouïe, affolante, monstrueuse. Dans le compartiment, la petite porte ouvrant sur le cabinet de toilette était à demi tirée à l'intérieur de ce compartiment, s'offrant de biais au regard de la personne qui entrerait dans le compartiment. Cette petite porte était ornée d'une glace. Or, dans la glace, Mathilde venait d'apercevoir la figure de Larsen ! Elle se rejeta en arrière, appelant à son secours, et voyant si précipitamment qu'on bondissait hors du wagon elle tomba à deux genoux sur le quai. Se relevant, elle arrivait enfin au buffet, dans l'état que je vous ai dit. Quand elle m'eut dit ces choses, mon premier soin fut de ne pas y croire, d'abord parce que je ne le voulais pas, d'ailleurs étant trop horrible, ensuite parce que j'avais le devoir, sous peine de voir Mathilde redevenir folle, de faire celui qui n'y croyait pas ! Est-ce que Larsen n'était pas mort, et bien mort ! En vérité, je le croyais comme je le lui disais, et il ne faisait point de doute pour moi qu'il n'y avait eu dans tout ceci un effet de glace et d'imagination. Je voulus naturellement m'en assurer et je lui offris d'aller immédiatement avec elle dans son compartiment pour lui prouver qu'elle avait été victime d'une sorte d'hallucination. Elle s'y opposa, me criant que ni elle, ni moi, ne retournerions jamais dans ce compartiment et que, du reste, elle se refusait à voyager cette nuit ! Elle disait tout cela par petites phrases hachées... elle ne retrouvait pas sa respiration... elle me faisait une peine infinie... Plus je lui disais qu'une telle apparition était impossible, plus elle insistait sur sa réalité ! Je lui dis encore qu'elle avait bien pu voir Larsen lors du drame du Glandier, ce qui était vrai, et qu'elle ne connaissait pas assez « cette figure-là » pour être sûre de ne s'être point trouvée en face de l'image de quelqu'un qui lui ressemblait ! Elle me répondit qu'elle se rappelait parfaitement la figure de Larsen, que celle-ci lui était apparue dans deux circonstances telles qu'elle ne l'oublierait jamais, dont elle vivait cent ans ! Une première fois lors de l'affaire de la galerie inexplicable, et la seconde dans la minute même où, dans sa chambre, on était venu m'arrêter ! Et puis, maintenant qu'elle avait appris que Larsen, ce n'étaient point seulement les traits du policier qu'elle avait reconnus ; mais, derrière ceux-là, le type redoutable de l'homme qui n'avait cessé de la poursuivre depuis tant d'années ! Ah ! elle jurait sur sa tête et sur la mienne, qu'elle venait de voir Balmeyer !... que Balmeyer était vivant !... vivant dans la glace, avec sa figure rase de Larsen, toute rase, toute rase... et son grand front dénudé !... Elle s'accrochait à moi comme si elle eût redouté une séparation plus terrible encore que les autres !... Elle m'avait entraîné sur le quai... Et puis, tout à coup, elle me quitta, en se mettant la main sur les yeux et elle se jeta dans le bureau du chef de gare... Celui-ci fut aussi effrayé que moi de voir l'état de la malheureuse. Je me disais : « Elle va redevenir folle ! » J'expliquai au chef de gare que ma femme avait eu peur, toute seule, dans son compartiment, que je me rendrais dans le compartiment moi-même pour tâcher de m'expliquer ce qui l'avait effrayée ainsi... Alors, mes amis, alors... Antoine Robert Darzac, je suis sorti du bureau du chef de gare, mais je n'étais pas plutôt sorti que j'y rentrais, relevant sur nous la porte précipitamment. (A suivre)

MAISON DONY 14, Rue des Arènes BOURGES Actuellement Complet et Pardessus depuis 45 fr. Pantalons depuis 16 fr.

VOIR NOS ETALAGES - CATALOGUE SUR DEMANDE

Etude de M. L. ROY
avocat, demeurant à Nevers
3 bis, Place de la République

D'un jugement contradictoirement rendu par le tribunal civil de Nevers, en date du vingt-sept juillet mil neuf cent vingt-et-un, enregistré.

Entre : Monsieur Jean PORTEJOIE, cultivateur, demeurant à Chanteray-Saint-Imbert (Nièvre).
D'une part,
Et Madame Marguerite GUERET, épouse de M. PORTEJOIE avec lequel elle est domiciliée de droit mais résidant de fait à Saint-Pierre-le-Moûtier (Nièvre).
D'autre part.

Il appert :
Que le divorce a été prononcé d'entre les époux PORTEJOIE-GUERET, à la requête et au profit de Monsieur Portejoie, aux torts et griefs de la femme.

Nevers le 10 janvier 1922.
Pour extrait,
Signé : ROY. 1350

A VENDRE
BEL EPAGNEUL FRANÇAIS
Détail par lettre.
LOUIS, notaire, Vierzon, 1230

Etude de M. GIRARDIN
notaire à Baugy

AVIS
La vente du

DOMAINE
DE LA BERTHAUDIÈRE
qui a été annoncée pour dimanche prochain, 15 courant, à Villaban n'aura pas lieu. 1236

M. DUBOIS, notaire à Saint-Benoît-d'Azay (Nièvre) demande
UN CLERC
aux aides courants. Pressé. 1253

Cabinets d'Affaires

ON DEMANDE A ACHETER
Dans la Région
Tous fonds de commerce, industrie et propriétés à réimporter, quel prix et au comptant.
S'adresser à L'EXPRESS-OFFICE, 42, rue des Martyrs, Paris (9^e), qui fera gratuitement sur place, l'étude des affaires qui lui seront confiées. 1170

A CEDER
dans le centre

USINE D'EMBOUTISSAGE
ET MECANIQUE GENERALE
située près de la gare et du canal. Conditions avantageuses. S'adresser au bureau du journal. 1019

LOCATION AUTOMOBILE
Sur Voiture "UNIC" 10 HP 1921
Camille LAVOT
Garage GODARD, 8, rue Félix-Faure, NEVERS
PRIX MODERES Télég 0-50

Automobiles
LORRAINE DIETRICH
15 HP, 6 cylindres, torpédo et conduites intérieures, 5 et 7 places, les plus souples, rapides et silencieuses, montant les côtes de 10 % en prise directe.
Vitesse en palier : 90 kilomètres à l'heure.
Prix 28.750 et 34.500 francs.
S'adresser Garage BERTIN
31, rue de Moulèsse, NEVERS (Nièvre).
Téléphone : 3-04. (2)

Machines Agricoles
André LUCET
20, Rue du Champ de Foire, NEVERS

CHARRUES Distributeurs d'Engrais
HERSES ARTICULEES TARARES
HERSES A RESSORTS TRIEURS
CULTIVATEURS BROyeurs
SEMOIRS DE POMMES DE TERRE
COUPE-RACINES CONCASSEURS
Les Meilleures Marques -- Les plus bas prix

BOIS-CHARBONS
Matériaux de construction
J.-B. BOUDOT
16, Rue du Chemin-de-Fer, 16
NEVERS

A CEDER
de suite pour raison de santé
COMMERCE BOIS
Facilités de paiement
S'adresser au bureau du journal. 1340

VENTES

BOIS DE CHAUFFAGE
à solder, moule sèche, premier choix, à 27 francs le stère, rendu à domicile Nevers, par quantité minimum de 2 stères et petits moules sèche à 22 fr. le stère.
S'adresser à PÉTITRENAUD, Pont-Saint-Ours, par Nevers. 1292

TRES BEAU BILLARD
Avec marqueterie
S'adresser au bureau du journal. 1262

TONNEAUX
ayant contenu de l'encre d'imprimerie.
S'adresser au bureau du journal.

MOTO PEUGEOT
Griffon, 3 HP, à état de marche
Chez M. MORIZOT, Cycles, Nevers. 1339

PERSONNEL

On demande
BON OUVRIER BOULANGER
non marié muni de bonnes références.
S'adresser à la Société Coopérative d'IMPY (Nièvre). 1346

BONNE SERIEUSE
Pour cuisine et ménage
S'adresser GÉVAIS, 23, rue du Temple, Auxerre (Yonne). 1262

Scieurs

Scierie de Saint-Pierre-le-Moûtier, demande un SCIEUR circulaire pour Saint-Pierre, et un autre pour Dompremier-sur-Nièvre. Bons salaires. 1037

JEUNES FILLES
pour pliage de papier
FORTIN, Nevers. 1360

DIVERS

MONOPOLE POUR LA NIEVRE
Agent général sérieux, solvable demandé pour article de Bureau, gros rapport. Er. : Sie U. A. It., 11 Boul. Péreire, Paris. 1336

Gros Bénéfices

offerts à agents p. vendre aux cultivateurs. Métier facile et produits vétérinaires. — Ecrire: Adrien SASSIN, à Orléans. 5360

LA SUPÉRIORITÉ par la SPÉCIALITÉ GRANDS MAGASINS 14 SUCCURSALES ou FILIALES en FRANCE
Aux Fabriques Françaises
LES PLUS PARISIENS DES MAGASINS DE PROVINCE
65, Rue du Commerce, NEVERS Anciennement AUX TROIS QUARTIERS NEVERS, 65, Rue du Commerce

LUNDI 16 JANVIER Et pendant tout le mois
Grande Réclame annuelle de

BLANC

Trousseaux - Layettes - Rideaux - Toiles - Couvertures

CRETONNE écrue pour chemises et pour draps, très belle qualité, largeur 80 c/m. La coupe de 10 mètres..... 27 » et 24. »	TULLE Grec blanc pour rideaux et ameublement, largeur 180 c/m. Le mètre 4 75 et 3.75	PARURES 2 pièces, très beau shirting, ornées jours et broderie. La chemise 8 75 et 6.90 Le pantalon 8 75 et 6.90
SHIRTING renforcé, sans apprêt, pour lingerie, largeur 83 c/m. La coupe de 10 mètres 25. »	FILET couleur, article nouveau pour ameublement. Existe en écru, ivaine, vieux rose, vert, bordeaux, tango, nattier, largeur 140 c/m. Le mètre 5.90	CHEMISES de jour avec feston, article solide 7.90
SHIRTING supérieur, article recommandé pour trousseaux, largeur 80 c/m. Le mètre..... 3 25, 2 90 et 2.75	VITRAGES tulle Grec orné motif brodé Louis XV, hauteur 2 m. 50. La paire 12.90	PANTALONS volants ornés, feston, en beau shirting 8.75
PERCALE fine sans apprêt, très belle qualité, largeur 85 c/m. Le mètre 3 90 et 3 25	BRISE-BISES , guipure blanche belle qualité. La paire 5 25 et 4.50 Tringles pour brise-bises. La tringle..... 0.85	CACHE-CORSETS , shirting fin, ornés broderie et feston 8.90
NANSOUK blanc, pour lingerie et pour doublure, largeur 80 c/m. Le mètre 2 50 et 1.95	TOILE pour torchons, liteaux rouges, grand teint, largeur 60 c/m. La coupe de 5 m. 50. Exceptionnel..... 11.50	COMBINAISONS en shirting souple avec broderie 8.90
FINETTE blanche, belle qualité pour lingerie et pour layettes, largeur 80 c/m. Le mètre 4 50, 3 90 et 3 25	SERVIETTES de toilette, nid d'abeilles, très beau coton blanc. La douzaine 25 » et 18.50	GILETS flanelle mixte, gris ou beige, très bonne qualité 11 50 et 8.75
FLANELLE de santé, pure laine, largeur 80 c/m. Exceptionnel. Le mètre 6 95 et 5.75 En qualité extra, irrétrécissable... 9 75 et 8.50	TORCHONS Wassingues, pour tables de cafés et restaurants Dimensions 60x60 40x50 40x40 Le torchon. 0.90 0.55 0.40	GILETS flanelle blanche, pure laine. 15 75 et 12.75 Camisoles, flanelle blanche tout laine, feston 13.75
FLANELLE mixte pour gilets, en gris ou beige, largeur 80 c/m..... 5.50	TABLIERS de cuisine, toile de Vichy, qualité forte 4.90 En Cretonne écrue 5.50	TABLIERS blouse, pour dame, en percale imprimée 19.75 En satin dégrainé, bleu et blanc, noir et blanc 27. »
MOUCHOIRS de Cholet, coton blanc ou avec vignettes couleur. Dimension 48 c/m. La douzaine 15 50 et 12.90	TABLIERS de jardiniers, toile bleue, grand teint 8.50 En toile métis extra..... 10.50	TABLIERS pour enfants, en Vichy à damier. Le 45 c/m..... 7. » Et 1 fr. par 5 c/m.
Un Lot MOUCHOIRS blanc et couleur sacrifiés. Le mouchoir..... 0.75	DENTELLE fil, pour lingerie et travaux de Dames La pièce de 7 mètres 3.90 Entre-deux assortis. La pièce de 7 mètres.. 2.45	PALETOT tricot laine, toutes nuances, belle qualité. 29. »
TOILE métis des Vosges pour draps. Qualité garantie. Largeur 1 m. 10 1 m. Le mètre 5 75 5.25	DENTELLE de Valenciennes pour lingerie fine. La pièce de 11 mètres..... 6.95 Entre-deux assortis. La pièce de 11 mètres.. 6.95	DESSOUS de blouse, jersey coton, très belle qualité avec manches courtes. 5. » Sans manches 4.50
TOILE de Bretagne, pur fil blanc pour draps largeur 2 m. 40. Le mètre 29.90	ENTRE-DEUX de 41, pour lingerie et petits travaux, haut 5 c/m. Le mètre 1.95 Dentelle assortie. Le mètre..... 4.95	ENTRE-DEUX et DENTELLE filet mêché, pour ameublement. Haut 30 c/m..... 11.90 Haut 25 c/m..... 6.90

Choix considérable de Rideaux de fenêtres, Stores, Couvre-lits, Grands Rideaux
Linge de toilette, Linge de table et de maison
UN LOT IMPORTANT DE COUPES ET COUPONS DE TOILES, BLANC, COTON
Réclamer à nos Caisses notre Catalogue spécial de Blanc

ENTRÉE LIBRE VOIR NOTRE EXPOSITION **ENTRÉE LIBRE**
Le Dimanche 15 Janvier

Demande de Frêt
pour camion 4 tonnes revenant à vide de Paris le 21 janvier pour Nevers ou environs.
S'adresser aux SOURCES DE SAINT-PARIZE - LE CHATEL (Nièvre). 1181

IMPORTANTE USINE DE CHARBONNAGE DU CENTRE
DEMANDE
BONS OUVRIERS
Charbons et Forge-ONS
En voitures
Travail assuré et bien rémunéré
Établissements LALU
SAINT-FLORENT-SUR-CHER (Cher)

Electro-Installation
8, rue Pasteur, NEVERS
INSTALLATIONS
en tous genres
exécutés par des ouvriers habiles et accomplis
Spécialité d'éclairage sur voitures automobiles
DEVIS GRATUITS

SUPERPHOSPHATES
Saint-Gobain et Super-Os. Scorles Thomas
Sels de potasse, Sulfate d'ammoniaque
Engrais organiques
Prix courants sur demande aux
ETABLISSEMENTS MAURICE CORBERY
15, Rue des Merciers, NEVERS
Téléphone 2-61
USINE ET CLOS D'EQUARRISSAGE DES FOUILLES

Clos d'Equarrissage SERINDAT
Avenue de la Gare, DECIZE
Enlèvement immédiat de tous ANIMAUX MORTS OU HORS SERVICE
 Paiement comptant au plus haut cours
FABRIQUE D'ENGRAIS
Téléphone n° 22

Maison Spéciale d'Orthopédie
La seule à Nevers et dans la région. — 30^e Année d'existence
ATELIER DE FABRICATION . CABINET SPECIAL D'APPLICATION
Bandages herniaires de tous systèmes. Ceintures abdominales de tous modèles
Corsets médicaux — Corsets de maintien — Corsets de toilette (Modèles spéciaux recommandés par le Corps médical.)
Fabrication sur mesure de tous les appareils d'orthopédie
CHAUSSURES ORTHOPEDIQUES . BAS A VARICES
TH. ARCHIMBAULT
HERBORISTE BANDAGISTE SPECIALISTE
30 et 32, rue du Commerce et Place Mancini - NEVERS

GROS FABRIQUE DE BISCUITS DÉTAIL
NOUGATINES. — DRAGEES
- Spécialité de Boîtes pour Baptêmes -
LES PLUS HAUTES RECOMPENSES
AUX EXPOSITIONS INTERNATIONALES
- FONTENAY -
Confiseur-Chocolatier
10 et 12, Place Guy-Coquille
NEVERS
— TÉLÉPHONE 301 —

Plantons des arbres - Mangeons des fruits
Les plus beaux Arbres
Les meilleures Variétés
SE TROUVENT
CHEVALIER
8, Rue de Moulèsse — 4, Place Président-Wilson
Téléphone 4-22. NEVERS
Demandez son Catalogue - Visitez ses Pépinières